

Lignes directrices pour la note d'intention du producteur

Bien que la note du producteur doive également refléter et renforcer la vision créative décrite dans la note du réalisateur, son objectif principal est de donner davantage de détails sur les aspects économiques et de production du projet.

La note du producteur peut ainsi aborder les points suivants :

- la signification et le thème général du film (sans être un résumé de l'intrigue),
- les raisons pour lesquelles ce projet doit être produit (valeur artistique, impact émotionnel sur les spectateurs, conception du monde transmise, etc.) et pourquoi doit-il être fait à cet instant,
- le genre du film et son positionnement sur le marché cinématographique,
- référence à des oeuvres similaires en termes de genre, de style ou de ton,
- le(s) public(s) cible(s) prévu(s) et pourquoi ce film correspond à ce public,
- le potentiel de circulation (salles, VàD, etc.) et les perspectives en festivals,
- l'attrait international du projet,
- le budget envisagé et la viabilité/la pertinence du budget au regard de la stratégie de production prévue et des ambitions artistiques du film,
- les raisons justifiant le recours à une coproduction et sa valeur ajoutée par rapport à d'autres stratégies de production,
- les filmographies des réalisateurs, scénaristes et producteurs,
- Présentation en festival et prix décernés, circulation, visibilité et rayonnement des oeuvres précédentes du réalisateur,
- les défis particuliers auxquels cette coproduction doit faire face.